

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ULRIC DE VARENS**

(Euronext Paris)

Par courrier du 29 avril 2008, la société Ulric Créations (1) (47 rue Boissière, 75116 Paris) a déclaré, avoir franchi en hausse, le 25 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions ULRIC DE VARENS, le seuil de 90% du capital de la société ULRIC DE VARENS et détenir 7 201 874 actions ULRIC DE VARENS représentant 14 234 188 droits de vote, soit 90,02% du capital et 94,29% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Contrôlée par M. Ulric Viellard qui détient directement une action ULRIC DE VARENS représentant deux droits de vote.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 8 000 000 actions représentant 15 095 416 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.